

---

**SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE**  
La Fondation de l'Armée du Salut

---



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

# Comptes Combinés 2019

# Comptes combinés 2019

## Table des matières

<b>I - Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2019</b>	<b>3</b>
<i>Présentation de la Fondation</i>	3
<i>Capacité d'accueil</i>	4
<b>II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Actif</b>	<b>5</b>
<b>II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Passif</b>	<b>6</b>
<b>II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019</b>	<b>7</b>
<b>II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - suite -</b>	<b>8</b>
<b>III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2019</b>	<b>9</b>
<i>Faits Marquants</i>	9
<i>Principes comptables généraux</i>	9
<i>Changement de méthode et corrections d'erreurs</i>	10
<i>Périmètre des comptes annuels</i>	10
<i>Variation des immobilisations et amortissements</i>	12
<i>Variation des provisions et provisions réglementées</i>	14
<i>Valeurs mobilières et disponibilités</i>	16
<i>Etat des créances et des dettes</i>	16
<i>Fonds dédiés (note 12)</i>	20
<i>Comptes de régularisation (note 13)</i>	22
<i>Réserves et Fonds associatifs</i>	22
<b>IV - Compte d'emploi des ressources</b>	<b>31</b>

# Comptes combinés 2019

<i>Ressources</i>	32
<i>Emplois</i>	33
<i>Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées</i>	35
<b><i>V - Engagements hors bilan et informations complémentaires</i></b>	<b>35</b>
<i>Honoraires du Commissaire aux comptes</i>	35
<i>Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés</i>	35
<i>Engagements donnés</i>	35
<i>Engagements reçus</i>	35
<i>Retraite</i>	36
<i>Contribution volontaire en nature</i>	36
<i>Legs</i>	38
<i>Transactions liées</i>	39
<b><i>VI - Rapport du Commissaire aux Comptes</i></b>	<b>41</b>

# Comptes combinés 2019

## I - Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2019

### Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de saluistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Daniel Naud.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies. Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

### Présentation de l'association Travail et Partage

L'association Travail & Partage est un dispositif faisant partie de l'Economie Sociale et Solidaire, plus particulièrement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créée en 1993 par l'Armée du Salut, l'Association Intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (art. L115-1 du Code de l'action sociale et des familles). Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité : production économique et accompagnement des salariés en insertion.

### Présentation de la SCI Paris Les Lilas

La SCI Paris Lilas est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménagé l'ensemble immobilier sis, 60 rue des Frères Flavien à Paris 20<sup>ème</sup>, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985.

Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI Paris Les Lilas est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20 %.

### Présentation de la SCI L'Entente

# Comptes combinés 2019

La SCI L'Entente détient un immeuble au 23, rue Wimpeling à Strasbourg,  
La SCI L'Entente a été acquise, en date du 20 mars 2019, par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 299 parts sociales et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur d'une part sociale. Son acquisition entre dans le cadre du projet de délocalisation des activités du Foyer du Jeune Homme (Foyer d'Action Educative)

## Capacité d'accueil

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Secteur Inclusion</b>	<b>6 919</b>	<b>6 911</b>
Accueil de jour	240	240
Soin	102	102
CHRS et autres hébergements pérennes	2608	2596
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	2218	2177
Résidence sociale et pension de famille	760	746
Atelier d'insertion	169	283
Autres mesures d'accompagnement	822	767
<b>Secteur Handicap - Dépendance - Soins</b>	<b>1 305</b>	<b>1 305</b>
EHPAD	795	795
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	195	195
FAM	145	145
Maison d'accueil spécialisée	50	50
SSR	50	50
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70
<b>Secteur Jeunesse</b>	<b>718</b>	<b>718</b>
Maison d'enfants à caractère social	76	76
Foyer d'action éducative	83	83
ITEP	83	83
Centre maternel	77	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	399	399
<b>Total</b>	<b>8 942</b>	<b>8 934</b>

## Effectifs au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la Fondation compte parmi ses effectifs 2 309 salariés hors contrats de remplacement et contrats d'insertion, soit 2 113 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) (contre 2 176 salariés, soit 2 004 E.T.P. constatés au 31 décembre 2018).

L'association Travail et Partage a produit sur l'exercice 2019, 75 089 heures de travail, soit 41,26 ETP (à comparer à 65 747 heures de travail soit 36,13 ETP en 2018). L'activité économique est en hausse et a permis d'employer 223 salariés en insertion.

# Comptes combinés 2019

## II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Actif

Actif (en euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles (note 1)</b>				
Frais d'établissement	571 150	538 934	32 216	38 406
Logiciels	1 691 367	1 364 980	326 387	201 266
Autres immobilisations incorporelles en cours	541 393		541 393	647 778
<b>Immobilisations corporelles (note 2)</b>				
Terrains et aménagements	39 805 614	1 525 020	38 280 594	38 183 179
Constructions	256 407 625	105 289 185	151 118 440	141 503 553
Installations techniques, matériel et outillage	10 470 319	7 748 339	2 721 980	2 817 652
Autres immobilisations corporelles	22 231 101	15 916 138	6 314 963	6 572 076
Immobilisations en cours	20 331 279		20 331 279	22 107 648
<b>Immobilisations financières (note 3)</b>				
Titres de participation et autres titres immobilisés	27 316		27 316	24 816
Autres immobilisations financières	1 497 797	10 000	1 487 797	1 226 448
<b>Actif immobilisé</b>	<b>353 574 961</b>	<b>132 392 596</b>	<b>221 182 365</b>	<b>213 322 822</b>
<b>Stocks</b>				
Approvisionnements divers	55 790		55 790	53 450
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>	<b>168 152</b>		<b>168 152</b>	<b>200 747</b>
<b>Créances (notes 9 et 12)</b>				
Redevables et comptes rattachés	14 210 969	40 467	14 170 502	12 751 441
Clients et comptes rattachés	4 122 007	618 694	3 503 313	3 179 229
Autres créances	8 080 777	1 813 951	6 266 826	8 685 587
<b>Valeurs mobilières de placement (note 7)</b>	<b>9 481 648</b>		<b>9 481 648</b>	<b>5 620 120</b>
<b>Disponibilités (note 8)</b>	<b>61 147 133</b>		<b>61 147 133</b>	<b>52 190 863</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>97 266 476</b>	<b>2 473 112</b>	<b>94 793 364</b>	<b>82 681 437</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>667 718</b>	<b>0</b>	<b>667 718</b>	<b>495 042</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>451 509 155</b>	<b>134 865 708</b>	<b>316 643 447</b>	<b>296 499 301</b>

# Comptes combinés 2019

## II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Passif

Passif (en euros)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Fonds Propres (note 15)</b>	<b>135 456 193</b>	<b>128 409 877</b>
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dotation statutaire	97 120 000	97 120 000
Apports legs et donations	-	
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	6 761 714	6 761 714
Réserves	13 130 944	13 118 132
Report à nouveau	13 489 049	9 769 946
Résultat de l'exercice	4 954 486	1 640 086
<b>Autres Fonds Associatifs (note 16)</b>	<b>16 217 916</b>	<b>18 300 834</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apport Legs et Donations	26 848	26 848
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 592 617	1 592 617
Réserves réglementées	22 689 627	20 089 783
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"	1 238 067	3 720 770
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Tiers"	602 299	2 080 546
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-9 931 542	-9 209 730
<b>Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (note 17)</b>	<b>24 646 797</b>	<b>24 691 273</b>
<b>Provisions réglementées (note 5)</b>	<b>13 557 007</b>	<b>12 440 252</b>
<b>Intérêts minoritaires ( note 6)</b>	<b>3 615 377</b>	<b>3 623 653</b>
<b>Fonds associatifs</b>	<b>193 493 290</b>	<b>187 465 889</b>
<b>Provisions pour risques et charges (note 4)</b>	<b>3 941 043</b>	<b>3 000 825</b>
<b>Fonds dédiés (note 13)</b>	<b>9 862 934</b>	<b>5 394 136</b>
<b>Dettes financières (note 10)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	73 485 725	65 386 620
Dettes financières diverses	1 373 408	1 360 592
<b>Dettes (notes 11 et 12)</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 617 547	10 274 212
Dettes fiscales et sociales	16 272 814	15 639 856
Autres dettes	4 084 122	2 865 797
<b>Comptes de régularisation (note14)</b>	<b>3 512 564</b>	<b>5 111 374</b>
<b>Dettes et comptes de régularisation</b>	<b>109 346 180</b>	<b>100 638 451</b>
<b>Total du passif</b>	<b>316 643 447</b>	<b>296 499 301</b>

# Comptes combinés 2019

## II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en euros)	année 2019	année 2018
<b>Produits</b>		
Prestations de services tarifés	111 686 179	105 334 155
Prestations de services conventionnés	39 117 871	27 456 698
Autres prestations de services	1 621 046	1 784 019
Dons et Legs	13 601 278	18 018 387
Autres produits	9 708 402	10 287 518
<b>sous-total</b>	<b>175 734 776</b>	<b>162 880 777</b>
<b>Production immobilisée</b>	61 000	0
<b>Reprises sur amortissements et provisions &amp; transferts de charges</b>	1 429 620	1 464 463
<b>Autres produits de gestion courante</b>	716 870	637 865
<b>Produits d'exploitation (note 18)</b>	<b>177 942 266</b>	<b>164 983 105</b>
<b>Achats</b>		
Approvisionnements	548 578	507 587
Variation de stocks	1 179	-492
Achats non stockés de matières et fournitures	12 771 154	12 394 120
Achats de marchandises	23 231	34 137
sous-total	13 344 142	12 935 352
<b>Autres achats et charges externes</b>	45 542 555	40 250 293
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
Impôts et taxes sur rémunérations	7 098 848	7 144 264
Autres impôts et taxes	1 018 083	958 016
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements	64 056 708	60 943 022
Charges sociales	24 240 660	23 869 067
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
Dotations aux amortissements	9 806 273	9 817 818
Dotations aux provisions	2 923 510	2 087 173
<b>Autres charges de gestion courante</b>	4 062 265	3 096 770
<b>Charges d'exploitation (note 18)</b>	<b>172 093 044</b>	<b>161 101 775</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>5 849 222</b>	<b>3 881 330</b>



# Comptes combinés 2019

## II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - suite -

(en euros)	année 2019	année 2018
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	309 547	254 138
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	3 847 645	2 947
Reprises sur provisions	0	0
<b>Produits financiers (note 18)</b>	<b>4 157 192</b>	<b>257 085</b>
Intérêts et charges assimilées	1 324 093	1 234 726
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
Dotation aux amortissements et provisions	0	10 000
<b>Charges financières (note 18)</b>	<b>1 324 093</b>	<b>1 244 726</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>2 833 099</b>	<b>-987 641</b>
<b>Résultat Courant des op. d'exploitation et financières</b>	<b>8 682 321</b>	<b>2 893 689</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	351 870	296 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 580 600	1 285 448
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	2 302 776	579 338
<b>Produits exceptionnels (note 19)</b>	<b>5 235 246</b>	<b>2 161 438</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	91 515	420 756
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	557 657	71 810
Dotation aux amortissements et provisions	3 743 385	2 419 197
<b>Charges exceptionnelles (note 19)</b>	<b>4 392 557</b>	<b>2 911 763</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>842 689</b>	<b>-750 325</b>
Impôts sur les sociétés	0	159
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>-4 899 183</b>	<b>-1 524 799</b>
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>430 383</b>	<b>1 110 350</b>
<b>Total des produits</b>	<b>187 765 088</b>	<b>168 511 978</b>
<b>Total des charges</b>	<b>182 708 878</b>	<b>166 783 222</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>5 056 210</b>	<b>1 728 756</b>
<b>Résultat Groupe Fondation Armée du Salut</b>	<b>4 954 486</b>	<b>1 640 086</b>
Résultat de l'exercice des activités "Agréées"	2 600 654	-2 004 457
Résultat de l'exercice des activités "Tiers"	-87 205	-1 003 811
Résultat de l'exercice des activités "Propres"	2 441 036	4 648 353
<b>Résultat Minoritaires</b>	<b>101 724</b>	<b>88 670</b>

# Comptes combinés 2019

## III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2019

### Faits Marquants

L'exercice 2019 marque une augmentation forte des produits pour la Fondation, avec une hausse de 19 574 K€, soit 12% (187 531 K€ contre 167 957 K€ en 2018).

Cette hausse concerne les produits d'exploitation pour 13 133 K€ ; les établissements voient leurs prestations de service conventionnés s'accroître de 11 632 K€ ; le secteur inclusion a été sollicité par l'Etat pour gérer des opérations d'urgence, principalement à Lyon (+ 3 470 K€) et en Ile de France (+ 6 880 K€, répartis sur le CHU Mouzaïa (2 971 K€), le CHU Montparnasse (+ 2007 K€), le Palais de la Femme (+598 K€), le CHS Cité de Refuge, le CHU de la résidence Albin Peyron et le CHRS La maison Verte à St-Germain en Laye).

L'activité tarifée augmente par ailleurs de 6 353 K€. Cette hausse concerne la plupart des établissements de la Fondation, quelle qu'en soit la raison : plus forte activité ou financement de résultats déficitaires antérieurs par les autorités. De façon notable, l'ouverture de dispositifs de Mineurs Non Accompagnés, ouverts fin 2018 dans les Ardennes, et à St-Malo entraînent une hausse respectivement de 1 754 K€ et de 512 K€ ; l'extension de 80 places du CPH de la résidence Albin Peyron, obtenue en fin d'année aussi, entraîne une augmentation de la dotation globale de 929 K€. Dans une proportion moindre, la fin des travaux de l'EHPAD de la Sarrazinière a permis de retrouver une pleine activité (+ 416 K€), et la fin de captation des appartements du CADA L'Oasis également (+ 255 K€).

Une opération de vente/achat réalisée dans le courant de l'exercice a permis la constatation de 3 848 K€ de plus-value sur des titres issus de la générosité du public ; cette plus-value permet de compenser une bonne partie de l'écart à la baisse des legs (- 4 285 K€).

Le 20 mars 2019, la Fondation a acquis 299 parts (sur 300 parts) de la SCI L'Entente, propriétaire d'un ensemble immobilier à Strasbourg. Ce bien, après travaux, accueillera les jeunes du foyer du jeune homme. Une convention d'avance en compte courant d'associé d'un montant de 900 000 € a été mise en place. Compte tenu de la gouvernance commune et du lien économique fort avec la Fondation, il a été signé une convention de combinaison des comptes pour l'exercice 2019.

La Fondation de l'Armée du Salut a par ailleurs poursuivi les chantiers engagés dans le cadre de ses programmes immobiliers, dont principalement :

13 020 K€ d'immobilisations mises en service sur l'EHPAD de la Sarrazinière en 2019, mettant fin à un chantier de réhabilitation, débuté en 2015 ;

8 072 K€ d'immobilisations sur le chantier de réhabilitation de la MAS de Montfermeil, 1 249 K€ sur celui de création d'une crèche au Palais de la Femme, qui se termineront en 2020.

Enfin, la Fondation de l'Armée du Salut s'est cette année encore fortement mobilisée auprès des publics fragilisés en menant notamment de nombreux dispositifs d'accueil d'hébergement d'urgence temporaire principalement liés aux flux migratoires actuels.

### Principes comptables généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément au règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2012, modifiant et complétant l'annexe sur la Combinaison des comptes du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels dans le respect des dispositions réglementaires suivantes :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et ses actualisations ;

## Comptes combinés 2019

- le règlement C.R.C 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et ses actualisations (version consolidée du 20 septembre 2016) ;
- l'instruction codificatrice N° 09-006-M22 du 31 mars 2009 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux (ci-après " instruction M22 ") et complétée par l'arrêté du 19 décembre 2018 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les principes d'établissements des comptes annuels ont été respectés : Image fidèle, Comparabilité et Continuité d'activité, Régularité et sincérité, Prudence et Permanence des méthodes (sauf changement présenté dans le paragraphe Changements de méthode et corrections d'erreurs).

### Changement de méthode et corrections d'erreurs

Aucun changement de méthode de présentation, aucune correction n'ont été constatés au cours de l'exercice.

### Périmètre de combinaison

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "**Groupe Fondation de l'Armée du Salut**" :

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- SCI L'Entente (% de contrôle et % d'intérêt : 99,67 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ; entrée dans le périmètre de la combinaison en 2019 (voir Note 2 – immobilisations corporelles)
- Association Travail et Partage : association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers ;
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20<sup>ème</sup>, 60 rue des Frères Flavien.

La SCI Le Plateau (% de contrôle et % d'intérêt : 7,9 %), n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison du fait de l'impact financier considéré comme négligeable.

Les titres de la SCI Le Plateau sont comptabilisées parmi les "Titres de participation".

La Fondation de l'Armée du Salut s'organise à partir du Siège, organisme gestionnaire, et des 51 établissements et services répartis sur la France dans 3 secteurs d'activité :

### Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Chambon-sur-Lignon "Les ACI du Chambon" : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz "Le Passage" et "l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : pension de famille
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Léon Jouhaux" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -

## Comptes combinés 2019

- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme "Résidence Charles Péan" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye "La maison Verte" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Ris-Orangis "L'Oasis" : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -
- Thiais : résidence sociale

### Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres et de vacances
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg "Le Foyer du Jeune Homme" : foyer d'action éducative - FAE -

### Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement et service d'aide par le travail - ESAT -
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé - FAM -
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé - FAM -
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé - MAS -
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP -
- Nantes "Maison de retraite Protestante" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP -
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR -
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM -
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD -

### Variation du périmètre des comptes annuels

Le périmètre des comptes annuels intègre 51 établissements secondaires, comme en 2018, représentant 236 établissements et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

secteur Inclusion : 28 établissements,

# Comptes combinés 2019

secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,  
secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements.

Les opérations liées à la fermeture de Villeparisis est intégrée au périmètre des comptes annuels mais ne réalise pas d'activité.

## Méthode d'agrégation des comptabilités d'établissement

Chaque établissement de la Fondation dispose d'une comptabilité autonome.  
Une comptabilité analytique adaptée lui permet de rattacher les charges et les produits à chacune des activités ou projets. En effet, les établissements du secteur sanitaire, social et médico-social sont amenés à rendre compte à chaque financeur des conditions d'utilisation des fonds et à isoler leurs activités propres.

## Variation des immobilisations et amortissements

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
<b>Valeurs brutes</b>					
Frais d'établissement	571	10	10		571
Logiciels	1 494	114	2	21	1 628
Droit au bail		64			64
Immobilisations incorporelles en cours	648	135	2	-239	541
<b>Total</b>	<b>2 713</b>	<b>323</b>	<b>15</b>	<b>-218</b>	<b>2 804</b>
<b>Amortissements</b>					
Frais d'établissement	533	16	10		539
Logiciels	1 293	73	2		1 364
Droit au bail		1			1
<b>Total</b>	<b>1 826</b>	<b>91</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1 904</b>

### Note 2 : Immobilisations corporelles

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens. Celle-ci est prise en compte à partir de la date d'origine des biens pour les constructions et les agencements acquis avant le 31 décembre 2007, puis pour toute acquisition d'immobilisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;

## Comptes combinés 2019

- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;
- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements "comptables excédentaires différés" (note 14).

### Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains et agencements	39 558	69	30	207	39 806
Constructions / Agencements	244 099	2 997	5 278	14 590	256 408
Instal.Tech / Mat. Outillage	10 073	603	252	46	10 470
Autres immobilisations corporelles	20 952	1 812	588	55	22 231
Immobilisations corporelles en cours	22 108	13 157	253	-14 681	20 331
<b>Total</b>	<b>336 790</b>	<b>18 638</b>	<b>6 401</b>	<b>218</b>	<b>349 246</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains et agencements	1 375	169	19		1 525
Constructions / Agencements	102 595	7 267	4 573		105 289
Instal.Tech / Mat. Outillage	7 256	718	225		7 748
Autres immobilisations corporelles	14 380	2 084	548		15 916
<b>Total</b>	<b>125 606</b>	<b>10 238</b>	<b>5 365</b>	<b>0</b>	<b>130 479</b>

Les **constructions/agencements** voient leur volume augmenter avec l'entrée dans le périmètre de combinaison de la SCI L'Entente : le bâtiment dont la SCI est propriétaire est portée dans ce poste pour une valeur brute de 1 522 K€, auquel vient s'ajouter un écart d'acquisition de 488 K€.

En effet, la Fondation a acquis pour 250 513 € les titres de la SCI L'Entente ; celle-ci présente une valeur nette négative de 237 312, soit un écart d'acquisition de 487 825 €.

Cet écart d'acquisition se justifie par la différence entre la valeur estimée du bien immobilier de 1 950 000 €, et la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 1 232 015 €, supérieure à l'écart d'acquisition.

Il se positionne dans le poste constructions, en contrepartie du poste de report à nouveau. Il fera l'objet d'un amortissement à compter de l'exercice 2020, sur une durée de 30 ans.

Les diminutions constatées sur les constructions/agencements, la fin des travaux d'humanisation du CHRS Les Moulins de l'espoir (bailleur social) expliquent la sortie d'immobilisations de 3 419 K€ à Lille, la cession de l'immeuble rue de Crosne explique celle de 1 443 K€ à Rouen,

Les augmentations constatées sur les **immobilisations en cours** sont liées aux différents chantiers de construction et de réhabilitation entamées par la Fondation.

On relève plus spécialement :

- sur le secteur Inclusion :

-> réalisation d'une crèche au sein du Palais de la Femme, à Paris (1 249 K€).

-> remplacement des chalets du Hameau par des containers maritimes aménagés, à Marseille (595 K€) ;

-> travaux avant mise en service sur un CHU intercalaire rue Noisy-le Sec, à Paris, (449 K€) ;

- sur le secteur Handicap-Soin-Dépendance :

-> réhabilitation de la MAS le grand Saule à Montfermeil (8 072 K€) ;

-> construction d'un PASA sur l'EHPAD G&O Braquehais, à Bormes-Les-Mimosas (609 K€) ;

-> aménagement du bâtiment route du Polygone pour y loger des jeunes du dispositif DJAS à Strasbourg (337 K€).

# Comptes combinés 2019

Les augmentations constatées sur les **autres immobilisations corporelles** correspondent principalement à aux efforts réalisés sur le renouvellement du mobilier (640 K€) et de la flotte automobile (305 K€).

Les virements de poste à poste constatés sur les constructions/agencements et sur les **immobilisations en cours** correspondent principalement à la mise en service l'EHPAD la Sarrazinière (Saint-Etienne, 13 020 K€), les travaux de réhabilitation étant terminés.

## Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

### Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
<b>Valeurs brutes</b>					
Titres de participation	8	3			11
Autres titres immobilisés	17				17
Autres immobilisations financières	1 236	328	67		1 498
<b>Total</b>	<b>1 261</b>	<b>331</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>1 525</b>
<b>Provisions</b>					
Autres immobilisations financières	10				10
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

Les titres de participation correspondent à des parts que certains établissements versent à des structures coopératives pour bénéficier de leurs services mutualisés (Médicoop pour l'établissement de la Sarrazinière, Médirim parts de 3 K€ en 2019 par l'Arche de Noé...)

Les autres titres immobilisés représentent la part de la Fondation dans le capital de la SCI du Plateau (14 K€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des placements consécutifs à l'obtention des prêts bancaires réalisés par le Siège et les établissements en direct (480 K€) .des dépôts et cautionnements (407 K€), à des fonds de garanties d'emprunts (408 K€), à des prêts réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort de construction (182 K€), et à un apport avec droit de reprise contractualisé le 4 juin 2018 avec l'Association "Vers Le Haut" (20 K€).

Elles s'élèvent à 1 498 K€ et sont majoritairement à échéance supérieure à un an.

## Variation des provisions et provisions réglementées

### Note 4 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

La décomposition du poste et sa variation par rapport à l'exercice précédent sont résumées ci-après :

## Comptes combinés 2019

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
Provisions pour litiges	1 499	680	702		1 477
Provisions pour risques					0
Provisions pour charges liées au personnel	482	132	104		511
Provisions pour grosses réparations	444	60	178		326
Provisions pour autres charges	576	1 220	169		1 627
<b>Total</b>	<b>3 001</b>	<b>2 093</b>	<b>1 152</b>	<b>-</b>	<b>3 941</b>

### Note 5 : Provisions réglementées

Elles sont constituées dans le cadre des dispositions prévues dans l'instruction M22 (Cf principes comptables généraux).

La « **Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** » peut être constituée dans deux cas :

- lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

La « **Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations** » est une possibilité offerte par la réglementation en vigueur. Elle est constituée par dotation lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement. Elle permet de limiter le recours à l'emprunt et de neutraliser certains coûts d'exploitation générés par des opérations d'investissement. En 2019, sa variation impacte principalement 4 établissements :

- La résidence C Booth (provision de 321 K€), le Palais du Peuple (130 K€ de provision et 124 K€ de reprise), Le CHU Mouzaïa (324 K€), en accord avec la DRIHL ;
- Le CHRS « le nouvel Horizon », en accord avec la DDCS de la Marne (416 K€ de provision et 170 K€ de reprise).

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux. En 2019, la principale variation de ce poste correspond au transfert du produit de la cession du bâtiment situé rue de Crosne à Rouen (462 K€).

### La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR	625	0	0		625
Provision pour renouvellement d'immobilisations	4 119	1 315	316		5 119
Provision pour autres éléments de l'actif immobilisé	98	81	0		180
Amortissements dérogatoires	6 650	212	668		6 194
Différence sur réalisation d'actifs	948	508	16		1 439
<b>Total</b>	<b>12 440</b>	<b>2 117</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>13 557</b>



# Comptes combinés 2019

## Note 6 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de la Congrégation de l'Armée du Salut dans les comptes de la SCI Paris Les Lilas.

	2019	2018
Résultat - quote-part minoritaire	102	89
Fonds propres - quote-part minoritaire	3 514	3 535
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>3 615</b>	<b>3 624</b>

## Valeurs mobilières et disponibilités

### Note 7 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure. Il s'agit de placements de trésorerie, généralement à court terme.

La valeur de marché s'élève à 9 677 K€ au 31 décembre 2019. La plus-value nette latente de 195 K€ qui ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes, n'est pas comptabilisée, par application des principes comptables. Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

### Note 8 : Disponibilités

#### Ce poste comprend :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
les comptes courants bancaires	60 991	52 191
les caisses et fonds de caisse	156	0
<b>Total</b>	<b>61 147</b>	<b>52 191</b>

## Etat des créances et des dettes

### Note 9 : Créances

Les principales créances sont relatives :

- aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

#### Leur décomposition à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
« Redevables et comptes rattachés »		
Caisses de sécurité sociale	925	637
Départements	3 554	3 316
État (1)	9 627	8 690
Autres tiers payants	105	120
moins : provision pour dépréciation	-40	-12

## Comptes combinés 2019

<b>Total Redevables et comptes rattachés</b>	<b>14 171</b>	<b>12 751</b>
« Clients et comptes rattachés »		
Usagers et clients	4 122	3 711
moins : provision pour dépréciation	-619	-532
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>3 503</b>	<b>3 179</b>
« Autres créances »		
Fournisseurs débiteurs	186	134
Personnel et comptes rattachés	121	91
Organismes sociaux	1 208	1 326
État, impôts et taxes (2)	2 576	5 135
Débiteurs divers (3)	3 434	2 669
Débiteurs divers : autres produits à recevoir	556	543
moins : provision pour dépréciation	-1 814	-1 212
<b>Total Autres créances</b>	<b>6 267</b>	<b>8 686</b>

(1) Le poste **Etat** concerne notamment l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : la réhabilitation du CHRS parisien "Résidence Catherine Booth" (2 771 K€), la restructuration de la MAS de Montfermeil (1 200 K€), des travaux d'agrandissement sur la MECS "Les enfants de Rochebonne" (926 K€), un projet de création de crèche sur la résidence sociale du "Palais de la Femme" (675 K€), et la réhabilitation des logements incendiés sur la maison relais "Les Hutins" (292 K€). La créance « Etat - Fonds 1985 » régie par l'article R314-96 s'élève à 1 256 K€.

(2) Le poste « **état, impôts et taxes** » comprend principalement un montant de 2 393 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs).

### Note 10 : Dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires (73 397 K€) et aux intérêts courus (89 K€).

Les « **Emprunts** » souscrits par la Fondation au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 11 861 K€ ; ils contribuent au financement de la réalisation des travaux de restructuration de la Mas "Le Grand Saule", à la construction d'un PASA adjacent à l'EHPAD "Olivier & Germain Braquehais", et à la réalisation des travaux de l'EHPAD la Sarrazinière.

L'entrée dans le périmètre de combinaison des comptes de la SCI L'Entente apporte 765 K€ d'emprunts supplémentaires.

Les remboursements de capital effectués en 2019 s'élèvent à 4 515 K€.

Les « **Dettes financières diverses** » représentent principalement les cautions reçues des résidents (1 373 K€).

### Note 11 : Dettes

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante (8 285 K€), et les dettes sur immobilisations (2 333 K€).

## Comptes combinés 2019

### La composition des « Dettes fiscales et sociales », à la clôture de l'exercice est la

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
Personnel et comptes rattachés	7 047	6 851
Organismes sociaux et comptes rattachés	7 704	7 132
État et Collectivités Publiques	1 522	1 657
<b>Total</b>	<b>16 273</b>	<b>15 640</b>

### Le poste « Autres dettes » se compose de :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
Ressources à reverser	680	892
Fonds des résidents en dépôt	334	337
Créditeurs divers	1 911	923
Avances et acomptes des redevables	1 159	714
<b>Total</b>	<b>4 084</b>	<b>2 866</b>

L'augmentation des dettes fiscales et sociales suit celle, de 4 % environ, des charges de personnel en 2019 comparé à 2018.

Un montant de 739 K€, financement partiel par le siège à apporter aux travaux de la Sarrazinière déjà présentés dans les comptes administratifs de l'établissement, explique la variation des « autres dettes »

# Comptes combinés 2019

## Note 12 : Etat des échéances des créances et des dettes

### ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>								
Créances rattachées à des participations	27	0	27	Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Prêts (1)	182	0	182	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Autres	1 306	0	1 306	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit	73 397	4 649	15 928	52 819
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	1 373	0	1 373	0
Redevables - Créances Clients et Comptes rattachés	18 333	14 170	4 163	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 285	8 285	0	0
Autres	8 081	8 081	0	Dettes fiscales et sociales	16 273	13 654	2 618	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 333	2 198	134	0
Charges constatées d'avance	668	668	0	Autres dettes (3)	4 084	4 071	13	0
				Produits constatés d'avance	3 513	3 513	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>28 597</b>	<b>22 919</b>	<b>5 678</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 257</b>	<b>36 370</b>	<b>20 067</b>	<b>52 819</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	82		82	(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 861			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 515			
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

# Comptes combinés 2019

## Fonds dédiés (note 13)

Les fonds dédiés correspondent à des fonds affectés par des tiers à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés conformément à l'engagement pris (C.R.C. Règlement n°99.01 du 16 février 1999).

Subventions de fonctionnement affectées			Situations			
			Fonds à engager au début de l'exercice 2019	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds à engager en fin d'exercice
ARTENAY	ESAT	CNR ESAT	13	32	9	35
BELFORT	CHRS	Urgence et maraudes	0	0	0	0
		Intermédiation locative	44	31	0	75
		FNARS	6	0	0	6
		Projet ouverture rés.accueil	12	0	0	12
BORMES	EHPAD	CNR ARS prévention en EHPAC	0	4	0	4
CHANTILLY	EHPAD	Projet écriture résidents	5	0	0	5
		Projet sophrologie	9	0	0	9
		CNR ARS Audit	32	0	32	0
		CD60 Snoezelen/impression livre		6		6
DUNKERQUE	AJ	Ateliers résidents	1	0	0	1
LA MOTHE ST H.	EHPAD	Ergothérapeute	11	0	0	11
		Dossier médicaux partagés	3	0	0	3
		DDCS : Urgence et maraudes	302	338	20	620
LE HAVRE	CHRS	CAO	22	0	0	22
		Accomp. Logement	41	0	0	41
		CNR ARS	6	10	0	16
		Equithérapie	1	0	1	0
LILLE	CHRS	Coaching		101		101
		ARS Addictions	6	0	6	0
LOUVIERS	CHRS	Active directory	2	0	0	2
MAROMME	CHRS	Mise à l'abri	47	0	0	47
		Accomp. Logement	57	0	0	57
		Evaluation	4	0	0	4
		Urgence et maraudes	0	0	0	0
MARSEILLE	CHRS	Coordination santé	26	29	26	29
		Accomp. Logement	11	0	0	11
		Formations qualifiantes	15	0	0	15
		Soutien à l'emploi	17	5	4	18
MONNETIER	FAM	Evaluation et analyse de la pratique	5	0	1	4
		Bienveillance et ateliers	7	6	9	3
		Mise aux normes	53	37	40	50
		Formation & service civique		5		5
MONTPELLIER	ITEP	Unité mobile		68		68
		Déménagement le Partage	0	20	0	20
		Risques psycho-sociaux	1	0	0	1
MUHLOUSE	CHRS	Qualité de vie au travail	2	0	0	2
		Permanent syndical	12	13	16	8
		CNR ARS		10		10
		Extension	4	0	0	4
NANTES	EHPAD	Risques psychosociaux	9	0	0	9
		Vacances	6	0	6	0
		Intermédiation locative	85	8	10	83
NEUILLY	CHRS	Femmes victimes de violence		2		2
		Fondation Blanche Cape	26	0	15	11
		Site internet CRPA		8		8
		Frais 1ers aménagements urger	10	0	0	10
NIMES	GLYCINES	Dispositif 1ères heures	13	0	13	0
		CHU Montparnasse		1 678		1 678
		remise en état des locaux	0	35	0	35
		Gratification de stagiaires	3	0	0	3
PARIS	LE SIEGE	réduction risques psychosociaux		3		3
		sortie fermes IdF		4		4
		CHU rue Noisy le Sec		994		994
		Formation informatique	4	0	0	4
A. PEYRON	C. BOOTH	Gratification de stagiaires	6	0	0	6
		Travaux abri de nuits	21	0	4	17

# Comptes combinés 2019

REIMS	CHRS	Urgence et maraudes	0	264	73	191
		CNR CHRS		162		162
		CAO	28	0	0	28
		Accomp. Logement - Baux gliss:	123	160	30	253
		Evaluation externe	5	0	0	5
		Gratification de stagiaires département ARAR	0	0	5	-5
		Déménagement	11	0	0	11
RIS ORANGIS	CADA	Captage appartement	7	0	7	0
		Fondation de France	5	0	5	0
ST ETIENNE	EHPAD	Formations qualifiantes	30	0	0	30
		Bienveillance	2	0	0	2
		Logiciel de soin	9	0	0	9
ST GERMAIN	CHRS	Urgence et maraudes	19	0	19	0
		Analyse de la pratique	2	0	0	2
ST MALO	MECS	Fondation Ablette	0	10	0	10
STRASBOURG	EHPAD/FAM	CNR ARS	19	0	6	13
		QVT		4		4
TONNEINS	EHPAD	centre ressources proximité	0	27	0	27
		télé médecine		3		3
WALDIGHOFFEN	EHPAD	Formation PASA	5	0	2	4
		activité physique/prévention autonomie		10		10
		bien-être esthétique		8		8
<b>Total</b>			<b>1 224</b>	<b>4 126</b>	<b>358</b>	<b>4 992</b>

Dons manuels, legs et donations affectés		Situations				
		Fonds à engager au début de l'exercice 2019	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds à engager en fin d'exercice	
<b>ARTENAY</b>	nuit philanth./café du bonheur	-	24	0	24	
BELFORT	dons	2	1	0	2	
CHAUSSE	dons travaux chapelle	1	0	1	0	
LYON	nuit philanth./	0	22	0	22	
MARSEILLE	nuit philanth./	0	48	0	48	
MONTPELLIER	nuit philanth./éveil au beau	0	13	0	13	
PARIS	LE SIEGE	fonds Donase, nuit philanthropie	782	406	26	1 161
	CENTRE ESPOIR	nuit philanth./ pairs aidants	45	0	45	0
	MOUZAIA	nuit philanth./ pairs aidants	0	32	0	32
	P. DU PEUPLE	nuit philanth./ co-pain	0	16	0	16
	P. DE LA FEMME	nuit philanth./ cuisines partagées	0	40	0	40
<b>Sous-total Dons manuels</b>			<b>829</b>	<b>601</b>	<b>72</b>	<b>1 359</b>
Legs et donations affectés à	DETENUS	2	0	0	1	
Legs et donations affectés à	DIEPPE	0	149		149	
Legs et donations affectés à	LA MOTHE SAINT HERAY	249			249	
Legs et donations affectés à	LE HAVRE	77			77	
Legs et donations affectés à	LOUVIERS	768	2		770	
Legs et donations affectés à	LYON CITE	132			132	
Legs et donations affectés à	METZ	1			1	
Legs et donations affectés à	MULHOUSE BON FOYER	7	19		26	
Legs et donations affectés à	MULHOUSE MPP	33			33	
Legs et donations affectés à	PARIS LES LILAS	223			223	
Legs et donations affectés à	PARIS PALAIS DE LA FEMME	551			551	
Legs et donations affectés à	PARIS PALAIS DU PEUPLE		2		2	
Legs et donations affectés à	REIMS	4			4	
Legs et donations affectés à	SAINT GEORGES	445			445	
Legs et donations affectés à	LE POLYGONE	434			434	
Legs et donations affectés à	JEUNESSE	415			415	
<b>Sous-total Legs et donations affectés</b>		<b>3 340</b>	<b>172</b>	<b>0</b>	<b>3 512</b>	
<b>Total</b>		<b>4 170</b>	<b>773</b>	<b>72</b>	<b>4 871</b>	

L'augmentation des subvention mises en fonds dédiés provient principalement de financements de la DRIHL sur les nouveaux dispositifs des CHU Montparnasse (1 678 K€) et Noisy-le Sec (994 K€), de financements des DDCCS de Seine Maritime et de la Marne aux établissements du Havre (338 K€) et de Reims (586 K€), versés en fin d'exercice 2019 pour une utilisation en 2020.

# Comptes combinés 2019

La variation des dons et legs mis en fond dédiés est issue du fonds Donase, d'un legs affecté aux locaux situés à Dieppe, et des fonds obtenus lors de la deuxième édition de la Nuit de la Philanthropie en décembre 2019.

## Comptes de régularisation (note 14)

Les comptes de régularisation à l'actif correspondent aux charges constatées d'avance pour 661 K€.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les legs en cours de réalisation pour 826 K€ à fin décembre 2019 ainsi que les produits constatés d'avance pour 2 687 K€.

En application du §51 du Règlement CRC 99-01, les encaissements et décaissements liés à la cession de biens provenant d'une succession, legs ou donation, sont comptabilisés en contrepartie d'un compte de régularisation (475 « legs et donation en cours de réalisation »). Lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, ce compte de régularisation est soldé par le crédit d'un compte correspondant de produits pour le montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien pendant sa transmission.

## Réserves et Fonds associatifs

### Note 15 : Fonds Propres

Les « Fonds propres » intègrent :

- les fonds associatifs sans droit de reprise, retraçant les moyens en nature ou en espèces versés à la Fondation de l'Armée du Salut en vue d'assurer sa mission ; ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils regroupent la valeur du patrimoine intégré, la réserve statutaire, les libéralités ayant le caractère d'apports et les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables ;
- des réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par le Conseil d'Administration de la Fondation ;
- le report à nouveau de la gestion libre des activités de la Fondation ;
- les dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R314-52 du CASF ;
- le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités de la Fondation.

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
<b>Fonds propres</b>					
Dotation statutaire	97 120				97 120
Subvention d'investissement	6 762				6 762
Réserves	13 118	30	17		13 131
Report à nouveau de la gestion propre	9 770	7 267	3 548		13 489
Résultat de l'exercice	1 640	4 954	1 640		4 954
<b>Total</b>	<b>128 410</b>	<b>12 252</b>	<b>5 205</b>	<b>0</b>	<b>135 456</b>

## Comptes combinés 2019

Les « **Réserves** » sont affectées par décisions du Conseil d'Administration de la Fondation.

Au 31 décembre 2019, elles correspondent aux **ressources affectées aux projets associatifs** de la Fondation :

(en milliers d'euros)	
Belfort	11
Le Havre	127
Marseille CHRS	35
Marseille FAM	25
Saint-Etienne	867
Travail et Partage	0
Morfondé	6 500
Réhabilitation insertion	4 006
Financement des dépenses rejetées R314-52 du CASF	1 511
Autres réserves	49
<b>Total</b>	<b>13 131</b>

Le report à nouveau de la gestion propre intègre des « **dépenses refusées par l'autorité de tarification** ». Suite à l'émission des rapports de contrôle 2017, les dépenses rejetées dans le cadre du R314-52 du CASF représentent 597 K€ au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
<b>Dépenses rejetées par l'autorité de tarification</b>		
Secteur Inclusion	276	1 382
Secteur Jeunesse	90	99
Secteur Handicap - Dépendance	231	215
<b>Total</b>	<b>597</b>	<b>1 696</b>

### Note 16 : Autres Fonds Associatifs

Les « **Autres fonds associatifs** » intègrent :

- les fonds associatifs avec droit de reprise, traduction d'une clause précisée dans l'acte d'apport (libéralités ayant le caractère d'apports, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables) ;
- les réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par les autorités de tarification ;
- les résultats issus des établissements sous gestion contrôlées et en instance d'affectation ;
- les dépenses non opposables aux tiers financeurs.

**La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :**

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentat °	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
<b>Autres fonds associatifs</b>					
Apport Legs et Donations	27				27
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 593				1 593
Réserves réglementées	20 090	3 269	669		22 690
Résultats sous contrôle des activités "Agréées"	3 721		2 483		1 238
Résultats sous contrôle des activités "Tiers"	2 081		1 478		602
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	0	9	9 941	0	-9 932
<b>Total</b>	<b>18 301</b>	<b>3 279</b>	<b>14 571</b>	<b>0</b>	<b>16 218</b>



## Comptes combinés 2019

Les « Réserves réglementées » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

### Globalement, la variation des réserves par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
Excédents affectés à l'investissement	7 905	1 489			9 394
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 815		79		2 736
Autres réserves réglementées	9 369	1 781	591		10 559
<b>Total</b>	<b>20 090</b>	<b>3 269</b>	<b>669</b>	<b>0</b>	<b>22 690</b>

Les « autres réserves réglementées » comprennent les réserves de compensation ainsi que des réserves plus générales destinées à couvrir les projets spécifiques à certains établissements.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019
Réserve de compensation des déficits	5 305
Réserve de compensation des charges d'amortissements	5 181
Réserve pour projet d'établissement	73
<b>Total</b>	<b>10 559</b>

### Les « Résultats sous gestion contrôlée » :

Le compte « résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées" » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Les « Dépenses non opposables aux tiers financeurs » correspondent aux amortissements comptables excédentaires différés, aux dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés, et les autres dépenses non opposables.

### Globalement, leur variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2019
Amortissements excédentaires différés	3 868	114	531		4 285
Dépenses pour congés restant à payer	4 242	134	244		4 352
Autres droits acquis par le salarié	124	4	41		161
Autres dépenses non opposables	976	10	168		1 134
<b>Total</b>	<b>9 210</b>	<b>262</b>	<b>984</b>	<b>0</b>	<b>9 932</b>

### Note 17 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

Les principaux financeurs sont l'État et les Collectivités Publiques.

# Comptes combinés 2019

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		Total au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Quote-part de subv. virée au résultat	Virement de postes à postes	Total au 31.12.2019
ARTENAY	AUVILLIERS	34	10	20	11	20	33
BELFORT		93	0	0	3	0	90
BORMES		1 114	0	2	33	2	1 081
CHAUSSÉ		191	0	0	0	0	190
CHANTILLY	L'ARC EN CIEL	229	140	26	22	26	348
CHANTILLY		429	0	11	31	11	398
DUNKERQUE		73	0	7	7	7	66
LA MOTHE		676	7	47	48	47	636
LE HAVRE	LE PHARE	150	0	0	20	0	130
LILLE	MOULINS DE L'ESPOIR	139	35	316	73	316	100
LOUVIERS	RES.H.DURAND	281	0	0	9	0	272
LYON	CITE	91	0	0	7	0	84
LYON	CITE	2 421	23	0	163	0	2 281
MAROMME	RES. CHARLES PEAN	86	0	0	5	0	81
MARSEILLE	RES. WILLIAM BOOTH	5	8	13	2	13	11
MARSEILLE	RES. G.FLANDRES	0	0	0	0	0	0
MAZAMET	RESIDENCE FOCH	50	26	8	9	8	67
METZ		121	0	25	37	25	84
MONNETIER	MAISON DU JARDINIER	312	0	0	20	0	293
MONNETIER	LEIRENS	28	3	0	4	0	27
MONTFERMEIL		2 000	0	0	0	0	2 000
MONTPELLIER	INSTITUT NAZARETH	82	0	12	16	12	66
MULHOUSE	LE BON FOYER	32	1	0	7	-1	25
MULHOUSE	MPP	42	0	3	13	3	29
NANTES	MAISON PROTESTANTE	61	10	0	2	0	69
NEUILLY		32	0	0	7	0	25
NIMES	LES GLYCINES	0	0	0	0	0	0
NIMES	VILLA BLANCHE PEYRON	261	0	0	14	0	247
PARIS	LE SIEGE	1 200	0	0	0	0	1 200
PARIS	RES.C.BOOTH	4 945	262	292	397	0	4 518
PARIS	PALAIS DU PEUPLE	72	56	245	23	245	105
PARIS	RESIDENCE ALBIN PEYRON	0	0	0	0	0	0
PARIS	ESI SAINT MARTIN	2	0	0	1	0	1
PARIS	MAISON DU PARTAGE	2	0	0	0	0	1
PARIS	PALAIS DE LA FEMME	901	89	282	1	282	989
PARIS	RESIDENCE LES LILAS	0	0	0	0	0	0
PARIS	CITE DU REFUGE	274	0	33	13	0	228
PARIS	TRAVAIL &PARTAGE	0	2	0	1	0	1
PARIS	CAMPS NATIONAUX	0	0	0	0	0	0
PARIS	MOUZAIA	50	7	0	3	0	54
PARIS	LEON JOUHAUX	0	0	0	0	0	0
PLEUGUENEUC	CRÉTS PECLETS	198	0	0	9	0	189
REIMS	LE NOUVEL HORIZON	1 943	0	0	120	0	1 823
RIS ORANGIS	L'OASIS	0	0	0	0	0	0
SAINT MALO	ENFANTS DE ROCHEBONNE	0	0	0	0	0	0
SAINT MALO	BORIS ANTONOFF	1 189	0	38	14	38	1 175
SAINT ETIENNE	LA SARRAZINIÈRE	976	881	0	25	0	1 832
SAINT GEORGES	LE CHÂTEAU	0	0	0	0	0	0
SAINT GERMAIN		45	0	26	1	26	43
STRASBOURG	FOYER DU JEUNE HOMME	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	POLYGONE	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	RES.LAURY MUNCH	0	0	0	0	0	0
THIAIS		35	0	0	4	0	31
TONNEINS	LE SOLEIL D'AUTOMNE	54	0	0	3	0	51
VILLEPARISIS	MORFONDE	414	0	0	0	0	414
WALDIGHOFFEN	RESIDENCE HEIMELIG	3 356	0	3	100	3	3 256
<b>Total</b>		<b>24 689</b>	<b>1 560</b>	<b>1 409</b>	<b>1 276</b>	<b>1 083</b>	<b>24 647</b>

# Comptes combinés 2019

## Compte de résultat

### Note 18 : Résultat d'exploitation

La répartition des produits d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2019				2018	
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Prestations de services	113 608	38 370	447	107 051	26 931	594
Dons et legs	0	212	13 389	0	0	18 018
Autres produits de l'activité	2 382	4 068	3 258	2 205	4 367	3 716
<b>Sous-total ventes et prestations de service</b>	<b>115 991</b>	<b>42 650</b>	<b>17 094</b>	<b>109 256</b>	<b>31 297</b>	<b>22 328</b>
Production immobilisée	0	0	61	0	0	0
Autres produits de gestion courante	296	121	300	193	164	281
<b>Total par type d'activité</b>	<b>116 287</b>	<b>42 771</b>	<b>17 455</b>	<b>109 448</b>	<b>31 461</b>	<b>22 609</b>
<b>Total général avant reprises sur provision et transferts de charges</b>		<b>176 513</b>			<b>163 519</b>	
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 430			1 464	
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>177 942</b>			<b>164 983</b>	

Les « **Prestations de services** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Dons et legs** » contient les dons exclusivement perçus par le Siège.

Les dons représentent 9 071 K€, contre 9 204 K€ réalisés en 2018.

Les legs terminés en 2019 et autres libéralités s'élèvent à 4 530 K€, contre 8 815 K€ en 2018.

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

Les « **Autres produits de gestion courante** » comprennent les remboursements de charges diverses. En application de la nouvelle réglementation comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, les prises en charge de rémunérations sont imputées en déduction des charges de personnel.

La répartition des charges d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros cessions déduites)	2019				2018	
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Salaires et traitements	44 931	11 377	7 749	43 654	9 632	7 658
Charges sociales	16 739	3 899	3 603	18 347	3 914	1 608
Impôts et taxes sur rémunérations	5 091	1 088	920	5 277	1 013	853
Personnels intérimaires et mis à disposition	4 593	4 955	381	3 838	3 159	415
<b>Total des charges afférentes au personnel</b>	<b>71 353</b>	<b>21 319</b>	<b>12 652</b>	<b>71 116</b>	<b>17 719</b>	<b>10 534</b>
Total des autres charges	37 191	16 948	12 629	35 807	14 193	11 733
<b>Total par type d'activité</b>	<b>108 545</b>	<b>38 267</b>	<b>25 281</b>	<b>106 923</b>	<b>31 912</b>	<b>22 267</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>172 093</b>			<b>161 102</b>	

# Comptes combinés 2019

## Note 19 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Une opération de vente/achat réalisée dans le courant de l'exercice a permis la constatation de 3 848 K€ de plus-value sur les titres Air Liquide principalement (3 139 K€), L'Oréal et Danone.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts en augmentation de 63 K€ par rapport à 2018, en lien avec nouveaux emprunts contractés.

## Note 20 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel déficitaire de 843 K€ est composé des éléments suivants :

- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	1 276
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs (dont 1 304 K€ de produits et 542 K€ de VNC cédées)	762
- Résultat exceptionnel sur opérations de gestion (dont 345 K€ de produits et 91 K€ de charges)	260
- Autres charges exceptionnelles	-15
- Dotations et reprises aux provisions réglementées	-1 117
- Dotations et reprises / provisions exceptionnelles et transferts	-324
<b>Total</b>	<b>843</b>

## Note 21 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un résultat excédentaire de 2 601 K€.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat déficitaire de 87 K€.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 2 543 K€

## Résultat de gestion de la Fondation de l'Armée du Salut

La répartition des résultats de gestion par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	2019			2018		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	2 601	-87	2 543	-2 004	-1 004	4 648
Résultats repris aux exécutions budgétaires	614	0		1 670	48	
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires	115			403		
		0				
<b>Résultats de gestion</b>	<b>3 330</b>	<b>-87</b>	<b>2 543</b>	<b>69</b>	<b>-956</b>	<b>4 648</b>
<b>Résultats de gestion global</b>		<b>5 786</b>			<b>3 761</b>	

# Comptes combinés 2019

GESTION CONTROLEE									PROPOSITIONS D'AFFECTATION					
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compens. des déficits	Excédents affectés compens. amortissements	Dépenses inopposables	Résultat Administratif	Excédent Investissements	Excédents Couverture BFR	Compens. des déficits	Compens. Amortissements	Excédents réduction charges d'exploitation	Report à nouveau déficitaire
<b>Secteur Inclusion</b>	<b>2 103 800</b>	<b>476 611</b>	<b>2 580 411</b>	<b>513 203</b>	<b>65 657</b>	<b>3 412</b>	<b>- 415 950</b>	<b>2 746 733</b>	<b>494 857</b>	<b>10 000</b>	<b>439 094</b>	<b>423 129</b>	<b>2 001 305</b>	<b>- 621 651</b>
BELFORT - L'AS DE CAREAU	50 227	-	50 227	-	-	-	- 18 361	31 866	-	-	-	-	31 866	-
CHAMBON SUR LIGNON - PAUSE CAFE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LE HAVRE - LE PHARE	43 212	-	43 212	137 346	-	-	- 18 698	75 436	96 228	-	25 539	-	-	46 331
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	606 066	-	606 066	105 514	14 146	-	546	515 244	-	-	216 960	-	298 284	-
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	70 061	41 071	28 990	60 435	32 415	3 412	2 475	69 747	15 020	10 000	14 000	-	30 727	-
LYON - LA CITE	132 846	120 573	12 273	-	19 096	-	2 613	9 436	3 426	-	-	-	95 237	89 227
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	77 292	-	77 292	-	-	-	6 516	70 776	-	-	-	-	-	70 776
MARSEILLE - RES.WILLIAM BOOTH	142 122	-	142 122	42 412	-	-	- 12 440	87 270	-	-	25 000	62 270	-	-
MAZAMET - RES.FOCH	65 687	-	65 687	-	-	-	-	65 687	-	-	8 806	-	-	74 493
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	68 986	-	68 986	64 319	-	-	2 990	7 657	8 864	-	-	-	-	1 207
MONNETIER - LES HUTINS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MULHOUSE - LE BON FOYER	304 899	-	304 899	16 000	-	-	89	288 988	-	-	-	-	-	288 988
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	47 873	-	47 873	23 330	-	-	1 853	73 056	-	12 500	-	-	60 556	-
NIMES - LES GLYCINES	7 325	-	7 325	-	-	-	- 4 267	11 592	-	-	-	-	-	11 592
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	437 303	183 422	253 881	8 251	-	-	-	245 630	-	-	122 815	122 815	-	-
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	276 672	130 403	407 075	-	-	-	- 382 529	24 546	24 546	-	-	-	-	-
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	39 037	-	39 037	-	-	-	-	39 037	-	-	-	-	-	39 037
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PARIS - CITE DE REFUGE-CENTRE ESPOIR	168 579	8 354	176 933	6 740	-	-	8 761	178 954	-	-	-	-	178 954	-
PARIS - MOUZAIA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PARIS - LEON JOUHAUX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	774 374	359 632	1 134 006	503 108	-	-	4 078	1 641 192	336 773	-	-	238 044	1 066 375	-
RIS ORANGIS - L'OASIS	174 306	-	174 306	-	-	-	-	174 306	10 000	-	-	-	164 306	-
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	97 652	-	97 652	220	-	-	- 9 398	88 474	-	-	13 474	-	75 000	-
THIAIS RESIDENCE SOCIALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Secteur HDS</b>	<b>412 450</b>	<b>-</b>	<b>412 450</b>	<b>3 686</b>	<b>9 299</b>	<b>13 008</b>	<b>- 382 839</b>	<b>821 282</b>	<b>510 112</b>	<b>-</b>	<b>347 891</b>	<b>611 007</b>	<b>331 539</b>	<b>- 979 269</b>
ARTENAY - CHÂTEAU D'AVILLIERS	125 791	-	125 791	49 662	-	42	55 368	20 719	42 865	-	1 257	-	-	64 841
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	197 310	-	197 310	-	-	-	136 236	61 074	-	-	39 797	-	-	100 871
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	11 243	-	11 243	-	9 299	-	18 186	38 728	30 000	-	64 197	-	-	55 469
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	66 380	-	66 380	47 280	-	-	227 025	207 925	6 463	-	176 953	6 969	17 540	-
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	124 044	-	124 044	-	-	-	-	124 044	-	-	-	-	-	124 044
MONNETIER - RES.LEIRENS	31 293	-	31 293	6 583	-	-	7 559	17 151	69 445	-	-	-	-	52 294
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	244 396	-	244 396	39 156	-	9 000	10 229	302 781	100 927	-	100 927	100 927	-	-
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	33 647	-	33 647	-	-	-	- 33 127	66 774	-	-	2 921	-	-	69 695
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	183 613	-	183 613	90 215	-	-	35 620	238 208	-	-	-	-	-	238 208
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	34 389	-	34 389	-	-	3 966	5 527	43 882	-	-	145	-	47 118	3 091
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	56 503	-	56 503	-	-	-	16 872	39 631	-	-	39 631	-	-	-
ST ETIENNE - LA SARRAZINIERE	390 036	-	390 036	73 278	-	-	-	463 314	-	-	-	463 314	-	-
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	119 495	-	119 495	-	-	-	-	119 495	-	-	-	-	-	119 495
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	450 312	-	450 312	17 073	-	-	- 27 943	405 296	219 000	-	-	-	207 209	20 913
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	94 358	-	94 358	34 686	-	-	-	59 672	-	-	-	-	59 672	-
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	63 204	-	63 204	57 133	-	-	- 53 595	47 524	41 412	-	41 412	-	-	130 348
<b>Secteur Jeunesse</b>	<b>84 404</b>	<b>-</b>	<b>84 404</b>	<b>97 211</b>	<b>-</b>	<b>23 819</b>	<b>- 35 821</b>	<b>169 613</b>	<b>215 531</b>	<b>-</b>	<b>23 353</b>	<b>23 353</b>	<b>33 375</b>	<b>- 125 999</b>
CHAUSSE - CENTRE DE RENCONTRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LYON - ARCHE DE NOE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	18 556	-	18 556	53 837	-	12 296	- 14 630	70 059	23 353	-	23 353	23 353	-	-
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	173 786	-	173 786	33 374	-	11 523	- 780	217 903	184 528	-	-	-	33 375	-
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	5 362	-	5 362	-	-	-	2 288	7 650	7 650	-	-	-	-	-
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	110 654	-	110 654	-	-	-	6 934	103 720	-	-	-	-	-	103 720
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	2 646	-	2 646	10 000	-	-	- 29 633	22 279	-	-	-	-	-	22 279
<b>TOTAL DISPOSITIFS TARIFES</b>	<b>2 600 654</b>	<b>476 611</b>	<b>3 077 265</b>	<b>614 100</b>	<b>74 956</b>	<b>40 239</b>	<b>- 68 932</b>	<b>3 737 628</b>	<b>1 220 500</b>	<b>10 000</b>	<b>810 338</b>	<b>1 057 489</b>	<b>2 366 219</b>	<b>- 1 726 919</b>

# Comptes combinés 2019

GESTION CONTROLEE ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Reprise de résultats antérieurs	Dépenses inopposables	Résultat Administratif Etablissement	PROPOSITIONS D'AFFECTATION			
						Report à nouveau	Excédents affectés à l'investissement	Réserves de compensation	dont réserves pour projet associatif
<b>Fondation</b>	<b>113</b>	-	-	-	<b>113</b>	<b>113</b>	-	-	-
PARIS - SIEGE	113				113	113			
<b>Secteur Inclusion</b>	<b>130 208</b>	<b>55 327</b>	-	<b>2 378</b>	<b>156 922</b>	<b>236 079</b>	<b>79 157</b>	-	-
BELFORT - L'AS DE CAREAU	5 119				5 119	5 119			
CHAMBON SUR LIGNON - PAUSE CAFE	26 555	103 971			77 416	77 416			
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	94 818				94 818	94 818			
LE HAVRE - LE PHARE	9 265				9 265	9 265			
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	174 297				174 297	174 297			
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	32 000				32 000	32 000			
LYON - LA CITE	48 568				48 568	48 568			
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	1 307				1 307	1 307			
MARSEILLE - RES.WILLIAM BOOTH	44 639				44 639	44 639			
MAZAMET - RES.FOCH	49 498				49 498	49 498			
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	44 421				44 421	44 421			
MONNETIER - LES HUTINS	33 688				33 688	33 688			
MULHOUSE - LE BON FOYER	178 308				178 308	178 308			
NIMES - LES GLYCINES	2 819				2 819	2 819			
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	1 746				1 746	1 746			
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	64 155				64 155	64 155			
PARIS - ESI SAINT MARTIN	81 643			4 354	85 997	38 840	47 157		
PARIS - MAISON DU PARTAGE	16 818			4 266	21 084	21 084			
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	199 333				199 333	199 333			
PARIS - CITE DE REFUGE-CENTRE ESPOIR	58 863			2 290	61 153	61 153			
PARIS - MOUZAIA	16 834				16 834	48 834	32 000		
PARIS - LEON JOUHAUX	31 419	48 644			80 063	80 063			
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	663 972				663 972	663 972			
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	23 879				23 879	23 879			
THIAIS RESIDENCE SOCIALE	26 235				-	-			
<b>Secteur HDS</b>	<b>125 176</b>	<b>13 749</b>	-	-	<b>138 925</b>	<b>25 526</b>	<b>49 399</b>	<b>64 000</b>	-
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUVILLIERS	121 650	13 749			135 399	22 000	49 399	64 000	
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	3 526				3 526	3 526			
<b>Secteur Jeunesse</b>	<b>82 060</b>	-	-	-	<b>82 060</b>	<b>82 060</b>	-	-	-
CHAUSSE- CENTRE DE RENCONTRES	0				0	0			
LYON - ARCHE DE NOE	82 060				82 060	82 060			
<b>TOTAL DISPOSITIFS CONVENTIONNES</b>	<b>87 205</b>	<b>41 578</b>	-	<b>2 378</b>	<b>100 170</b>	<b>292 726</b>	<b>128 556</b>	<b>64 000</b>	-

# Comptes combinés 2019

GESTION PROPRE ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable interne	Résultat Comptable Etablissement	PROPOSITIONS D'AFFECTATION		
				Report à nouveau	Réserves	dont réserves pour projet
<b>Fondation</b>	<b>2 102 218</b>	-	<b>2 102 218</b>	<b>2 102 218</b>	-	-
PARIS LE SIEGE	1 669 417		1 669 417	1 669 417		
PARIS CAMPS NATIONAUX	- 2 699		- 2 699	- 2 699		
STRASBOURG POLYGONE	- 4 467		- 4 467	- 4 467		
SCI L'ENTENTE	- 106 099		- 106 099	- 106 099		
SCI PARIS LILAS	508 622		508 622	508 622		
VILLEPARISIS	37 443		37 443	37 443		
<b>Secteur Inclusion</b>	<b>145 374</b>	-	<b>145 374</b>	<b>145 374</b>	-	-
BELFORT - L'AS DE CARREAU	7 150		7 150	7 150		
CHAMBON - PAUSE CAFE	2 928		2 928	2 928		
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	1 537		1 537	1 537		
LE HAVRE - LE PHARE	2 609		2 609	2 609		
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	48 083		48 083	48 083		
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	- 12 634		- 12 634	- 12 634		
LYON - LA CITE	24 640		24 640	24 640		
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	- 28 832		- 28 832	- 28 832		
MARSEILLE RES.WILLIAM BOOTH	5 948		5 948	5 948		
MAZAMET - RES.FOCH	- 21 132		- 21 132	- 21 132		
METZ - LE PASSAGE-L'ESCALE	7 962		7 962	7 962		
MONNETIER - LES HUTINS	188		188	188		
MULHOUSE - LE BON FOYER	6 315		6 315	6 315		
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	2 692		2 692	2 692		
NIMES - LES GLYCINES	2 371		2 371	2 371		
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	- 39 336		- 39 336	- 39 336		
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	50 683		50 683	50 683		
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	15 881		15 881	15 881		
PARIS - E S I SAINT MARTIN	2 327		2 327	2 327		
PARIS - MAISON DU PARTAGE	2 534		2 534	2 534		
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	- 145 266		- 145 266	- 145 266		
PARIS - LA CITE DU REFUGE	12 792		12 792	12 792		
PARIS - TRAVAIL & PARTAGE	72 980		72 980	72 980		
PARIS - MOUZAIA	22 608		22 608	22 608		
PARIS - LEON JOUHAUX	964		964	964		
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	38 534		38 534	38 534		
RIS ORANGIS - L'OASIS	- 2 975		- 2 975	- 2 975		
SAINTE GERMAIN - LA MAISON VERTE	63 338		63 338	63 338		
THIAIS - RESIDENCE SOCIALE	859		859	859		
<b>Secteur HDS</b>	<b>256 102</b>	-	<b>256 102</b>	<b>256 102</b>	-	-
ARTENAY - CHÂTEAU D'AJUVILLIERS	15 258		15 258	15 258		
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	9 990		9 990	9 990		
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	7 736		7 736	7 736		
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	9 406		9 406	9 406		
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	10 865		10 865	10 865		
MONNETIER - RES.LEIRENS	19 568		19 568	19 568		
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	13 551		13 551	13 551		
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	13 933		13 933	13 933		
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	52 662		52 662	52 662		
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	18 590		18 590	18 590		
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	13 946		13 946	13 946		
ST ETIENNE - LA SARRAZINIÈRE	11 510		11 510	11 510		
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	514		514	514		
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	27 596		27 596	27 596		
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	7 163		7 163	7 163		
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	23 813		23 813	23 813		
<b>Secteur Jeunesse</b>	<b>39 067</b>	-	<b>39 067</b>	<b>39 067</b>	-	-
CHAUSSE- CENTRE DE RENCONTRES	- 1 479		- 1 479	- 1 479		
LYON - ARCHE DE NOE	2 820		2 820	2 820		
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	8 780		8 780	8 780		
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	8 114		8 114	8 114		
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	10 849		10 849	10 849		
SAINTE MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	9 904		9 904	9 904		
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	80		80	80		
<b>TOTAL DISPOSITIFS EN GESTION PROPRE</b>	<b>2 542 761</b>	-	<b>2 542 761</b>	<b>2 542 761</b>	-	-

# Comptes combinés 2019

## IV - Compte d'emploi annuel des ressources

Emplois 2019		Emplois sur 2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019	Ressources 2019		Ressources collectées 2019	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019
			<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>				<b>12 411 524</b>
note 5	<b>Missions sociales</b>	<b>157 626 397</b>	<b>7 222 807</b>	note 1	<b>Ressources collectées auprès du public</b>	<b>17 727 163</b>	<b>17 727 163</b>
	Réalisées en France				Dons manuels non affectés	8 309 288	8 309 288
	- actions sociales réalisées directement	155 043 818	5 356 398		Dons manuels affectés	761 731	761 731
	- versements à d'autres organismes agissant en France	2 582 579	1 866 410		Legs et autres libéralités non affectés	4 358 262	4 358 262
	Réalisées à l'étranger	0	0		Legs et autres libéralités affectés	171 997	171 997
	- actions sociales réalisées directement				Autres produits liés à l'appel de la générosité du public	4 125 885	4 125 885
	- versements à un organisme central ou d'autres organismes			note 2	<b>Autres fonds privés (note 2)</b>	<b>684 890</b>	
note 6	<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>4 429 780</b>	<b>4 422 629</b>	note 3	<b>Subventions et autres concours publics</b>	<b>151 740 205</b>	
	Frais d'appel à la générosité du public :			note 4	<b>Autres produits</b>	<b>10 517 580</b>	
	- frais de communication	1 111 541	1 111 541				
	- frais de recherche de fonds	3 318 239	3 311 088				
	Frais de recherche des autres fonds privés						
	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours						
note 7	<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>8 437 451</b>	<b>1 265 925</b>				
			<b>12 911 361</b>				
	<b>Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>170 493 629</b>			<b>Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat</b>	<b>180 669 838</b>	
	<b>Dotations aux provisions et charges exceptionnelles</b>	<b>7 316 067</b>			<b>Reprises sur provisions et produits exceptionnels</b>	<b>6 664 866</b>	
	<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>4 899 182</b>			<b>Report des ressources affectées non utilisées n-1</b>	<b>430 383</b>	
					<b>Variation des fonds dédiés collectées auprès du public</b>		<b>- 745 698</b>
	<b>Excédent de ressources de l'exercice</b>	<b>5 056 209</b>			<b>Insuffisance de ressources de l'exercice</b>		
	<b>Total général</b>	<b>187 765 088</b>	<b>12 911 361</b>		<b>Total général</b>	<b>187 765 088</b>	<b>29 392 989</b>
	Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-				
note 8	Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		176 320				
	<b>Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>13 087 681</b>		<b>Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>13 087 681</b>
<b>Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées</b>							<b>16 305 308</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>							
1 -	Missions			1 -	Bénévolat		
2 -	Frais de recherche de fonds			2 -	Prestations en nature		
3 -	Frais de fonctionnement et autres charges			3 -	Dons en nature		
	<b>Total</b>				<b>Total</b>		



# Comptes combinés 2019

Le modèle du CER (compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) présenté par la Fondation de l'Armée du Salut correspond à l'application du règlement comptable CRC n°2008-12 du 7 mai 2008. L'homologation en décembre 2008 de ce règlement conduit à l'intégration aux comptes annuels du tableau présenté ci-après.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) impose un modèle de tableau qui :

- reprend en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> colonne l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice,
- distingue en 4<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> colonne les ressources issues de la générosité du public et les emplois correspondants,
- précise la prise en compte du financement des immobilisations par des ressources provenant de la générosité du public.

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi à partir du compte de résultat de la Fondation de l'Armée du Salut, après élimination des cessions internes.

Les frais engagés par le Siège de la Fondation, organisme collecteur de la générosité du public, ont fait l'objet d'une répartition entre les charges affectées aux missions et celles incombant au fonctionnement du Siège.

## Ressources

### Note 1 : Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

Les « **legs et autres libéralités** » sont comptabilisés pour leur valeur encaissée dans l'année. Ils comprennent :

- les legs et libéralités versés aux établissements sous forme de subventions, dans le cadre d'actions définies,
- les legs et libéralités affectés à l'investissement ou à des actions précises non encore engagées.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
Dons manuels non affectés	8 309	8 519
Dons manuels affectés	762	685
Legs et autres libéralités non affectés	4 358	8 098
Legs et autres libéralités affectés	172	716
Autres produits liés à l'appel de la générosité du public	4 126	0
<b>Total</b>	<b>17 727</b>	<b>18 018</b>

La décision d'affectation ressources collectées non affectées par le testateur ou le donateur est prise par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Les « **dons non affectés** » sont destinés à financer les missions sociales de la Fondation de l'Armée du Salut ainsi que les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, au titre de 2019, les « **legs et autres libéralités non affectés** » ont contribué notamment au financement des frais de fonctionnement du Siège (1 265 K€) et aux missions sociales de la Fondation.

# Comptes combinés 2019

## Note 2 : Autres fonds privés

Ils correspondent aux subventions d'entreprises, d'associations ou de fondations.

## Note 3 : Subventions et autres concours publics

Ils sont représentés par les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions versées par l'État, les Régions, les Départements, les Villes et les Collectivités publiques.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
Produits à la charge de l'Assurance Maladie	17 489	16 685
Produits à la charge de l'Etat	37 661	33 790
Produits à la charge du Département – hors EHPAD -	22 555	22 019
Produits des EHPAD	33 981	32 840
Produits des caisses d'allocations familiales et de la MSA	1 621	1 784
Subventions d'exploitation	38 433	26 837
<b>Total</b>	<b>151 740</b>	<b>133 955</b>

## Note 4 : Autres produits

Ce poste est composé principalement des participations aux frais versées par les personnes accueillies dans certains établissements, des produits liés aux travaux des ateliers et aux activités annexes, des produits de gestion courante, tels que les remboursements des frais au titre de la formation professionnelle, des produits financiers, incluant les revenus des placements centralisés par le Siège de la Fondation, et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement. Il représente 10 518 K€ en 2019, contre 11 182 K€ en 2018.

## Emplois

## Note 5 : Missions sociales

La répartition par nature des charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
Charges de personnel (charges sociales et fiscales incluses)	88 244	85 714
Achats	13 102	14 225
Autres charges d'exploitation	54 956	47 155
Charges financières	1 324	1 261
Charges exceptionnelles	-	-
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>157 626</b>	<b>148 355</b>

# Comptes combinés 2019

## Note 6 : Frais de recherche de fonds

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
<b>Charges de communication</b>	<b>1 112</b>	<b>1 188</b>
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	409	520
Honoraires de l'agence de communication	77	192
Journaux et information des salariés	111	81
Stratégie publicitaire et événementielle	378	280
Autres charges	136	116
<b>Recherche de Fonds</b>	<b>3 318</b>	<b>2 769</b>
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	714	378
Traitement des dons	460	310
Marketing de fidélisation	1 086	1 121
Marketing de prospection	889	916
Autres charges	169	44
<b>Total</b>	<b>4 430</b>	<b>3 957</b>

Le coût des frais de communication et recherche de fonds inscrit en colonne 2 du document, tiennent compte des recettes en atténuation issues des mises à disposition des personnels.

## Note 7 : Frais de fonctionnement

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2019	Total au 31.12.2018
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	6 190	5 351
Achats	226	265
Services extérieurs	1 694	1 920
Impôts et taxes	20	19
Dotations aux amortissements	255	217
Autres charges	53	165
<b>Total</b>	<b>8 437</b>	<b>7 936</b>

Les dépenses liées aux missions sociales facilement dissociables des frais de fonctionnement, ont été extraites de ces frais et intégrées dans les charges des missions concernées.

## Note 8 : Neutralisation des dotations aux amortissements financées par les ressources collectées

Ce poste représente la quote-part de la dotation aux amortissements comptables correspondant à la part acquise d'immobilisations brutes et financée par des ressources collectées.

# Comptes combinés 2019

## Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2019 s'élève à 16 305 K€. Il est reporté sur les exercices à venir et contribuera au financement des frais de fonctionnement du Siège de la Fondation pour 1 523 K€ et à la réalisation future de la mission sociale de la Fondation pour 14 782 K€, et notamment la réhabilitation du patrimoine immobilier permettant un accueil adapté.

## V - Engagements hors bilan et informations complémentaires

### Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de l'association, s'élèvent à un montant de 120 000 € TTC.

Une rectification de la méthode de comptabilisation desdits honoraires porte le montant de la charge sur l'exercice à 235 200 €. Cette rectification a pour objet le rattachement des honoraires à l'exercice comptable sur lequel porte la mission de certification du commissaire aux comptes.

L'impact de la rectification s'élève à 115 200 € TTC correspondant aux honoraires relatifs à la mission de certification des comptes de l'exercice 2018 facturés en 2019.

### Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

### Engagements donnés

(en millier d'euros)	31.12.2019
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
- Inscription en hypothèque au 1 <sup>er</sup> rang	4 845
- Inscription en hypothèque au 2 <sup>ème</sup> rang	1 373
- Privilège de prêteur de deniers au 1 <sup>er</sup> rang	899
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	198
- Inscription en hypothèque au 1 <sup>er</sup> rang	3 337
- Inscription en hypothèque au 2 <sup>ème</sup> rang	1 675
- Inscription en hypothèque au 3 <sup>ème</sup> rang	827
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne	
- Inscription en hypothèque au 1 <sup>er</sup> rang	11 840
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Mutuel	
- Inscription en hypothèque au 1 <sup>er</sup> rang	550
- Inscription en hypothèque au 2 <sup>ème</sup> rang	132
<b>Total</b>	<b>25 676S</b>

### Engagements reçus

(en millier d'euros)	31.12.2019
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	34 002
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	6 825
<b>Total</b>	<b>40 827</b>

# Comptes combinés 2019

## Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2019 est de 9 911 K€.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1er janvier 2019 selon les hypothèses suivantes :

- salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- utilisation de la table de mortalité "INSEE 2011-2013" ;
- utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00 % ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 0,77%, d'un taux de charges sociales de 50 % et un taux de taxe sur les salaires de 8 %.

## Contributions volontaires en nature

La Fondation de l'Armée du Salut dispose d'un certain nombre de contributions volontaires, dont le bénévolat. Le mode de recensement des heures des volontaires tient compte du temps réel passé déclaré par l'ensemble des membres de la Fondation de l'Armée du Salut dans le cadre de leurs activités respectives.

Toutefois, les contributions volontaires ne peuvent pas être comptabilisées au compte de résultat en l'absence de recensement exhaustif.

# Comptes combinés 2019

NATURE DU BENEVOLAT	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE BENEVOLAT
AIG 2019	22 206
Aide alimentaire (Distribution alimentaire) / De repas	14 973
Épicerie sociale	4 874
Accompagnement à la messe / Aumonerie / Célébration / Pastorale	3 871
Maraudes / Petits déjeuners	3 088
Animation, Accompagnement, Ateliers - Activités / Jeux	1 894
Cours (Anglais, Français, FLE) et Soutien - Alphabétisation	1 765
Accompagnement scolaire / Formation / Education / Sorties	1 158
Distribution alimentaire / De repas / Service de table / Accueil	538
Lieu d'accueil Parents/Enfants	344
Coiffeur / Soins esthétiques / Massages / Psycho socio esthétique	266
Médecin / Infirmier	248
Activité Musicale / Chant / Chorale / Théâtre / Danse (animation/cours)	187
Aide administrative / Recherche d'emploi / Accompagnement	159
Écoute / Groupe de parole / Réunions / Échanges	154
Visites individuelles / Résidents	122
Accompagnement de résidents / Demandeurs asile - Activités	108
Cuisine / Aide	100
Écrivain public / Défenseur des droits - Tenue bibliothèque	86
Aide sur fête annuelle / Organisation / Paquets cadeaux / Sorties	82
Sophrologie / Yoga / Sport / Fitness	10
Peinture espace collectif et appartement + jardinage	9
<b>TOTAL</b>	<b>56 243</b>

# Comptes combinés 2019

## Legs

Les engagements de legs à réaliser s'élèvent à 7 105 K€.

N° de dossier legs	Année d'ouverture	Date du CA	Montant à recevoir au 31/12/2019
'17003	09/01/2017	28/04/2017	45
'18013	17/07/2018	18/10/2018	448
'19027	08/10/2019	06/12/2019	2 007
'16014	01/03/2016	21/10/2016	64
'14040	10/12/2014	26/06/2015	50
'17021	09/08/2017	14/12/2017	305
'16029	11/08/2016	21/10/2016	19
'12007	03/04/2012	30/10/2012	2
'18008	15/03/2018	07/12/2018	156
'17027	10/11/2017	09/02/2018	484
'18002	17/01/2018	18/10/2018	24
'19009	06/04/2019	18/10/2019	1
'18018	04/10/2018	15/02/2019	9
'11004	19/10/2011	31/01/2012	55
'16037	19/09/2016	23/06/2017	5
'16020	03/05/2016	09/12/2016	163
'17022	27/07/2017	14/12/2017	115
'18011	23/03/2018	22/06/2018	1
'18016	19/02/2018	18/10/2018	4
'18020	14/11/2018	26/04/2019	11
'18024	14/12/2018	26/04/2019	2
'19003	11/02/2019	26/04/2019	624
'14016	18/02/2014	15/12/2014	49
'09001	29/04/2009	18/12/2009	119
'17017	06/06/2017	09/02/2018	10
'18010	03/04/2018	18/10/2018	93
'18005	14/11/2017	22/06/2018	20
'15031	02/12/2015	21/10/2016	62
'19010	01/04/2019	18/10/2019	10
'14015	09/04/2014	24/06/2014	1
'11005	03/05/2011	26/09/2011	13
'17014	02/05/2017	20/10/2017	10
'18021	22/08/2018	15/02/2019	240
'15032	01/12/2015	15/04/2016	4
'07003	08/02/2007	06/12/2007	59
'16035	27/09/2016	23/06/2017	10
'16006	15/01/2016	01/07/2016	6
'14012	18/03/2014	24/06/2014	220
16021	26/05/2016	21/10/2016	330
18009	12/04/2018	18/10/2018	730
19006	12/02/2019	18/10/2019	50
5002	21/03/2005	05/10/2005	18
18023	15/11/2018	15/02/2019	284
18007	08/01/2018	22/06/2018	45
17016	10/07/2017	14/12/2017	34
4001	14/04/2004	28/06/2004	95
<b>Total des legs restant à recevoir au 31/12/2019</b>			<b>7 105</b>

# Comptes combinés 2019

## Transactions liées

### ❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 8 février 2014, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

#### ✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :

Cette convention signée en date du 7 décembre 2018, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2019, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 245 192 €.

#### ✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :

Cette convention signée en date du 7 décembre 2018, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2019 correspond au réel, soit un montant de 239 423 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Ces transactions font l'objet d'une convention signée en date du 7 décembre 2018, et validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au 31 décembre 2019, une dette à concurrence du montant accordée par la Ville de Nice à la Fondation au titre de la convention est comptabilisée au bénéfice de la Congrégation, soit un montant de 153 000 €. En contrepartie, une facturation au titre de la mise à disposition de personnel (1.48 ETP), des prestations alimentaires et de nettoyage, et de charges diverses, estimée pour 2019 à 217 332 € est établie à la Congrégation de l'Armée du Salut, déduction faite de l'insuffisance de subvention perçue pour équilibrer cette activité.

### ❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 s'élève à 1 012 500 € et a été comptabilisé sur l'exercice 2019 dans les comptes de la Fondation.

### ❖ Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900 000 €, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %.



# Comptes combinés 2019

## **E**vénements postérieurs à la clôture

La pandémie de COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020 dans la mesure où les premières mesures ont été prises à partir du 14 mars 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la Fondation ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable. Cependant, si la pandémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus et les coûts pourraient se matérialiser.

En effet, compte tenu des mesures de confinement prises, tous les établissements de la Fondation ont été affectés à des degrés divers : certains ont cessé temporairement ou réduit leur activité, d'autres ont dû la transformer, la plupart sont amenés à engager des coûts supplémentaires pour assurer la sécurité des usagers et des salariés et parfois pour renforcer leurs effectifs.

Néanmoins, une ordonnance relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESMS a été votée. Cette ordonnance indique qu'en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire résultant de l'épidémie de COVID-19, le niveau de financement des ESMS n'est pas modifié. Ainsi, la DGCS a fait savoir qu'elle mettait en place un moratoire sur la convergence tarifaire initiée depuis 2018 pour les CHRS ; En outre, les ARS ont financé les primes versées en juillet 2020 aux personnels des ESMS, de nombreux conseils départementaux et DDCS leur ont emboîté le pas.

Enfin, la générosité du public a permis de collecter des dons, en nature et monétaires, qui ont permis ou vont permettre de couvrir pour partie les besoins nouveaux de matériels et d'aide alimentaire issus de la situation sanitaire.

# Comptes combinés 2019

## VI - Rapport du Commissaire aux Comptes

Bureau de Paris  
18 Rue de Monceau  
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

[strego.paris@bakertillystrego.com](mailto:strego.paris@bakertillystrego.com)  
[www.bakertillystrego.com](http://www.bakertillystrego.com)

## **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT**

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 Avril 2000)

60, rue des Frères Flavien  
75976 PARIS Cedex 20

SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

## FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 avril 2000)  
60, rue des Frères Flavien  
75976 PARIS Cedex 20  
SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres de la FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 25 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Le paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 : Page 40 » relatif aux conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 pour l'association.
- Note 21 de l'annexe qui présente le résultat comptable et de gestion des activités « Agréées ». Ce résultat étant sous contrôle de tiers financeurs a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

## Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives aux comptes combinés, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 25 septembre 2020

**Pour Baker Tilly SOFIDEEC**  
Commissaire aux comptes



**Brice ROGIR**  
Expert-comptable,  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de Paris



**Jean-Yves MACÉ**  
Expert-comptable,  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de Paris